

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2017

Présents : Mmes AGRAIN, CHABANEL, DUPLAIN, MARTIN, VEISSEIX, MM COMTE, DOMINGUEZ, LANDOIS, LIGNIER, PHILIBERT, PIN, TORTEL.

Excusés : Mme VERILLAUD donne procuration à Mme VEISSEIX, M. SERRET donne procuration à M PHILIBERT.

Absent : Mme PALISSE

Secrétaire de Séance : Séverine AGRAIN

ECOLE

AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS RELATIVES AUX TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

M. le Maire rappelle que depuis la rentrée 2014-2015 des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) ont été mis en place les mardis et vendredis de 15h00 à 16h30.

Durant ces TAP, des activités de découverte, à la fois ludiques et éducatives, sont proposées aux enfants du RPI Charpey St Vincent-la-Commanderie. Ces activités sont réalisées par du personnel de la commune ou par des intervenants extérieurs professionnels ou bénévoles. Dans ce dernier cas, il convient de conclure des conventions avec les prestataires afin de régler les modalités de leur intervention, notamment pédagogiques et financières.

Le Conseil Municipal, à **13 voix Pour et 1 Contre (M. Tortel)**, autorise **M. le Maire à signer toutes les conventions** et autres documents nécessaires relatifs aux Temps d'Activités Périscolaires.

TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES : COUT HORAIRE GLOBAL DES ACTIVITES

M. le Maire rappelle le maintien des Temps d'Activités Périscolaires pour l'année scolaire 2017/2018. Il convient d'établir le coût horaire pour cette année scolaire : 25€ pour toutes les activités sauf pour le golf et l'équitation (au regard du coût réel de ces deux activités).

Le Conseil Municipal, à **12 voix Pour, 1 contre (M. Tortel) et 1 abstention (Mme Agrain)**, valide les coûts horaires des activités à 25 € pour l'ensemble des activités sauf pour le golf qui sera de 26 € et pour l'équitation qui sera de 30 €.

PERSONNEL COMMUNAL

CREATION POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Au vu de la demande de mise en disponibilité d'un agent technique de la commune, M. le Maire propose de pourvoir à son remplacement et de créer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe au 1^{er} décembre 2017.

Le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de créer un poste d'adjoint technique principal** de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2017 ;

Les crédits correspondants seront inscrits au budget principal de la commune.

URBANISME

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption** sur les parcelles ZC 276 et 279 (1/5 indivis) (1 548 m²) quartier Chanouillet, les parcelles ZB 154 (1 046 m²) et ZB 153 (issue de la ZB 177, 1 032 m²) quartier les marais, les parcelles ZM 341 et 342 (1/2 indivis) (1 299 m²) quartier le verger et la parcelle ZM 337 (985 m²) route de Chabeuil, lieu-dit Gamet.

VALENCE ROMANS AGGLO

RAPPORT D'ACTIVITE

M. le Maire présente le rapport d'activité 2016 de la communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône Alpes. Après en avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal prend acte de la présentation de ce rapport.

Quelques chiffres de Valence Romans Sud Rhône Alpes :

- 51 communes et 215 000 habitants. Au 01/01/2017, ce sont 6 nouvelles communes qui rejoignent Valence Romans Sud Rhône Alpes.
- 1 300 assistantes maternelles indépendantes en activité sur le secteur soit 4160 places.
- 4 900 repas servis chaque jour dans les restaurants scolaires.
- 6 piscines intercommunales réalisant 242 173 entrées publiques. 12 103 élèves ont pu participer à l'action « savoir nager ».
- 14 médiathèques réparties sur 8 communes avec 33 290 inscrits et 1 343 445 prêts.
- 125 145 tonnes de déchets collectés dont 54 930 tonnes d'ordures ménagères résiduelles, 1 727 tonnes de flacons plastiques, 7 248 tonnes de papiers, 5 660 tonnes de verres et 55 580 tonnes de déchets issus des déchetteries.
- plus de 4.8 millions d'€ de subventions versées aux grands équipements structurants et aux porteurs de projets culturels du territoire
- 116 millions d'€ en dépenses de fonctionnement et 19 millions d'€ en dépenses d'investissement dont 1.2 millions d'€ consacrés au déploiement de la fibre optique.

.....

FINANCES

MODIFICATION DES TARIFS DE LA SALLE D'ORFEUILLE A CHARPEY

Les charges de fonctionnement de la salle d'Orfeuille ayant subi une hausse ces dernières années et les tarifs de location n'ayant jamais augmenté depuis 2012, M. le Maire propose de réviser l'ensemble des tarifs de la salle d'Orfeuille à Charpey à compter du 1^{er} janvier 2018.

Les tarifs entre les habitants de Charpey et les extérieurs restent différenciés sur deux feuillets distincts. Il est également rappelé que toute manifestation à but commercial se verra appliquer le tarif extérieur et que les associations de Charpey bénéficient de la gratuité à la première demande puis se verront appliquer le tarif des habitants de Charpey avec une réduction de 50%.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, dit que tous les tarifs de la salle d'Orfeuille seront révisés à compter du 1^{er} janvier 2018.**

cf nouveaux tarifs annexés au présent compte-rendu.

AVENANT AU MARCHE SUBSEQUENT N°2 « AMENAGEMENT DES VOIRIES ET ESPACES PUBLICS DU VILLAGE ET RESTRUCTURATION URBAINE DU QUARTIER DE LA FORGE »

M. le Maire informe le conseil qu'une reprise de l'esquisse de l'Avant-Projet du secteur n°1 de la grande rue dans le cadre du marché subséquent n°2 aménagement des voiries et espaces publics du village et restructuration urbaine du quartier de la Forge doit être effectuée. Cette reprise entraîne une modification tarifaire du marché d'un montant de 3 000 HT et impose donc la signature d'un avenant n°1 au marché.

Le Conseil Municipal, à **13 voix Pour et 1 Abstention (M. Tortel) autorise M. le Maire à signer l'avenant n°1** au marché subséquent n°2 « Aménagement des voiries et espaces publics du village et restructuration urbaine du quartier de la Forge » entraînant une augmentation du marché de 3 000 HT.

QUESTIONS DIVERSES :

- Le prochain conseil aura lieu le 26 septembre 2017.
- Fin août, un vendeur illicite de nougat arpentait les rues du village. M. le Maire a demandé son départ. Si son départ n'est pas effectif, la gendarmerie sera prévenue.
- Réunion de la commission aménagement le 20 septembre à 20h00. Objectif : proposer des emplacements pour les futurs points de collecte semi-enterrés des ordures ménagères et du tri sélectif + armoire pour la fibre.
- Un plan de Charpey a été élaboré afin de mieux renseigner les habitants sur les nouvelles dénominations des rues.
- Le chemin des peintres aura lieu en octobre.
- Les soirées du clocher ont été un succès. Entre 70 à 120 personnes étaient présentes à chacune de ces soirées.
- Une réflexion est en cours quant au futur aménagement de l'espace d'Orfeuille pour y intégrer un plateau sportif et un parcours santé.

A Charpey, le 05 septembre 2017

La secrétaire de séance, Séverine Agrain

Annexe
Tarif de location de la salle d'Orfeuille

Les tarifs ont été révisés en Conseil Municipal du 29 août 2017 pour **application au 1^{er} janvier 2018**.

Habitants de Charpey	1 journée	2 jours	caution
grande salle	280 €	390 €	1 500 €
grande salle et cuisine	440 €	610 €	1 500 €
grande salle, préau et bar	500 €	720 €	1 500 €
grande salle, préau et bar et cuisine	660 €	940 €	2 000 €
préau et bar	280 €	390 €	1 000 €
préau, bar et cuisine	440 €	610 €	1 000 €
Habitants extérieurs et traiteurs	1 journée	2 jours	caution
grande salle	490 €	710 €	1 500 €
grande salle et cuisine	740 €	1 080 €	1 500 €
grande salle, préau et bar	920 €	1 360 €	1 500 €
grande salle, préau et bar et cuisine	1 170 €	1 730 €	2 000 €
préau et bar	490 €	710 €	1 000 €
préau, bar et cuisine	740 €	1 080 €	1 000 €